

PATRIMONIAL.FR

Mon Guide de Souscription

Vous êtes nouveau client Patrimonial.fr :

- ✚ Bulletin de souscription
- ✚ Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✚ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ✚ Document d'entrée en relation
- ✚ Lettre de mission
- ✚ Fiche connaissance de client
- ✚ Convention RTO

Vous êtes déjà client de Patrimonial.fr :

- ✚ Bulletin de souscription
- ✚ Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✚ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ✚ Fiche de connaissance client

Je retourne mon dossier de souscription à l'adresse suivante :

Patrimonial.fr
25, Avenue Pierre 1^{er} De Serbie
75116 Paris

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter à nous contacter 7J/7 de 9h00 à 22h00

✚ Au : **01 44 20 44 20**

✚ Ou par mail : **contact@patrimonial.fr**

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1^{er} De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRPI10221099

Bulletin de souscription IR 2017 – IFI 2018

Article L214-30 du Code monétaire et financier
Agrément : FCI20160005
Code ISIN : FR0013181930

Cachet du Commercialisateur

Patrimonial.fr

25 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75016 Paris – France

Société de Gestion Turenne Capital Partenaires
Siège social : 9, rue de Téhéran - 75008 Paris
Société par actions simplifiée à Directoire
Capital social : 547 520 euros
RCS Paris B 428 167 910
N° d'agrément AMF : GP99038

Dépositaire : Caceis Bank France
1-3, place Valhubert - 75013 Paris
RCS Paris 692 024 722

Au 31 décembre 2016, la part de l'actif des FCPI et FIP gérés par la Société de gestion s'établit comme suit :

Nom du FIP/FCPI	Année de Création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite pour atteindre le quota de titres éligibles
FIP Hexagone Patrimoine 1	2008	en pré-liquidation	70 % atteint
FIP Hexagone Croissance 3	2008	61,13 %	60 % atteint
FCPI Ecotech et développement durable	2008	60,59 %	60 % atteint
FIP Hexagone Patrimoine 2	2009	70,82 %	70 % atteint
FIP Hexagone Croissance 4	2009	64,56 %	60 % atteint
FIP Croissance et Financement	2009	62,22 %	60 % atteint
FIP Cap Patrimoine Durable 1	2010	en pré-liquidation	70 % atteint
FIP Cap Patrimoine Durable 2	2010	70,32 %	70 % atteint
FIP Hexagone Convertibles	2010	68,90 %	60 % atteint
FIP Hexagone Développement	2010	71,96 %	60 % atteint
FCPI Top Gazelles	2010	en pré-liquidation	60 % atteint
FIP 45	2011	90,85 %	90 % atteint
FIP Cap Patrimoine PME 50	2011	100,00 %	100 % atteint
FIP Capital et Convertibles	2011	65,33 %	60 % atteint
FIP Croissance Hébergement et Services	2012	93,09 %	90 % atteint
FCPI Croissance IT	2012	90,00 %	90 % atteint
FIP Entreprises familiales exportatrices	2013	93,79 %	90 % atteint
FCPI Top Gazelles II	2013	92,80 %	90 % atteint
FIP Entreprises familiales exportatrices II	2014	48,71 %	30 novembre 2017
FCPI Top Gazelles 2015	2014	88,35 %	30 juin 2018
FIP Développement Export 2015	2015	19,61 %	31 janvier 2019
FCPI Top Gazelles 2016	2016	40,52 %	30 juin 2019
FIP PME Ouest 2016	2016	3,74 %	31 janvier 2020

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimum de 6 ans soit jusqu'au 31 août 2023, pouvant aller jusqu'à 8 ans sur décision de la Société de gestion (soit jusqu'au 31 août 2025 au plus tard), sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement.
Le fonds commun de placement dans l'innovation est principalement investi dans des entreprises non cotées qui présentent des risques particuliers.
Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du Règlement.
Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

1. Identité

NOM :
NOM de jeune fille :
Prénom(s) :
Adresse fiscale :
Code Postal : [][][][][] Ville :
Pays :

Je soussigné(e), (ci-après « l'investisseur »), M. Mme Mlle

Né(e) le : / / À :
Pays de naissance :
Nationalité :
Situation familiale :
Téléphone (facultatif) :
Email où je souhaite recevoir toutes informations se rapportant au Fonds :

2. Récépissé de démarchage ou de non-démarchage

Je reconnais (cocher l'une des deux cases ci-dessous) :

- Avoir souscrit des parts du FCPI Techno Numérique et Santé [désigné ci-après le « **Fonds** »] en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier⁽¹⁾ tel que défini à l'article L341-1 du Code monétaire et financier (CMF).
- Avoir été démarché(e) ce jour par Nom : Prénom : [ci-après dénommé le « **Démarcheur** »] :
Adresse professionnelle :
Agissant au nom et pour le compte de la société :

Dans le cas du démarchage⁽¹⁾, je certifie que le Démarcheur :

- m'a proposé la souscription de parts du Fonds après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ;
- m'a informé(e) des conditions de l'offre contractuelle et du prix de souscription ;
- m'a remis le document d'information clé à destination de l'investisseur [le « **DIIC** »] et la brochure relatifs au Fonds et dont je certifie avoir pris connaissance ;
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds et la période de blocage des parts ;
- m'a précisé d'une part, que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ou sur des opérations à exécuter dont le prix dépend de fluctuations des marchés financiers sur lesquelles la Société de gestion n'a aucune influence et, d'autre part, que les

- performances passées ne laissent pas présager des performances futures ;
- m'a informé(e) de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 III du CMF ;
- m'a informé(e) de l'existence à mon profit, en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce produit, d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document ;
- m'a informé(e) des procédures extrajudiciaires de réclamation et de recours accessibles et de leurs modalités d'exercice, et en particulier de l'existence, en cas de contestation relative à la présente souscription de parts du Fonds, d'une possibilité de recours auprès du service de médiation de l'Autorité des marchés financiers (17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02) ;
- m'a informé(e) que la loi applicable à la souscription des parts du Fonds est la loi française.

⁽¹⁾ Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L211-1. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

Fait à : le :

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ci-après ainsi que le versement des fonds y afférents ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.

Signature de l'Investisseur
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

3. Souscription au FCPI Techno Numérique et Santé (ci-après le « Fonds »)

De par la nature de leurs investissements, les FCPI sont des placements à risque s'adressant à des investisseurs ayant la connaissance et l'expérience des produits avec un risque très élevé de perte en capital, qui doivent être envisagés sur le long terme et pour une faible part de leur portefeuille. Il est conseillé aux investisseurs d'y consacrer un montant limité de leurs actifs.

Rappel du **NOM** et **Prénom** du Souscripteur :

Attention : Bulletin nul si les cases ci-dessous ne sont pas cochées et si les mentions laissées en blanc ne sont pas remplies.

- Je **certifie** que les fonds utilisés pour la souscription des parts du Fonds ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
- Je **déclare** irrévocablement :
- ne pas être considéré(e) comme US Person au sens de la réglementation américaine Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) et m'engager en outre à informer la Société de gestion de tout changement de résidence pouvant avoir un impact sur cette qualification ;
 - être conscient que je ne pourrai demander le rachat de mes parts pendant la durée de vie du Fonds, soit jusqu'au 31 août 2023 au plus tôt, voire jusqu'au 31 août 2025 au plus tard en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds sur décision de la Société de gestion ;
 - vouloir également bénéficier de l'exonération d'IR sur les produits du Fonds et les plus-values de cession des parts du Fonds auxquelles j'ai souscrit. En conséquence, le Fonds ne devrait distribuer aucun produit pendant 5 ans au moins à compter de la fin de la période de souscription des parts A ;
 - que moi-même, mon conjoint ou mon concubin notoire et nos ascendants et descendants, ne devons pas détenir ensemble plus de 10 % des parts du Fonds ni, directement ou indirectement, plus de 25 % des droits dans les bénéficiaires des sociétés dont les titres figureront à l'actif du Fonds, ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts A.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'IFI 2018

- Je déclare :**
- être redevable de l'IFI en 2018 (au titre de mon patrimoine au 1^{er} janvier 2018) ;
 - m'engager à conserver les parts du Fonds souscrites au moins jusqu'au 31 décembre de la 5^e année suivant ma souscription, soit jusqu'au 31 décembre 2023 au moins pour bénéficier de la réduction d'IFI 2018 ;
 - avoir bien noté que pour bénéficier de la réduction d'IFI en 2018, les parts du Fonds devront être souscrites et libérées au plus tard à la date limite de déclaration de l'IFI 2018 qui m'est applicable et que la réduction d'IFI (de 50 % du montant de ma souscription, hors droits d'entrée), est plafonnée à 18.000 euros par an.
 - être conscient que cette réduction d'IFI 2018 est conditionnée à la validation des dispositions du projet de loi de finances 2018 publié en date du 27 septembre 2017. Le vote de la loi de finances 2018 prévu fin novembre 2017 pourrait remettre en cause ces dispositions, et donc tout ou partie de votre réduction d'IFI 2018. Dans ce contexte la société de gestion se laisse la possibilité d'annuler votre souscription le cas échéant.
 - accepter que la souscription se fasse exclusivement par chèque.
- Je m'engage** à souscrire à **(au minimum dix parts A - nombre en toutes lettres)**
- parts A du Fonds (100 euros chacune).

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'IR

- Je déclare :**
- résider fiscalement en France ;
 - être redevable de l'impôt sur le revenu (IR) ;
 - m'engager à conserver les parts du Fonds pendant 5 ans au moins à compter de ma souscription ;
 - être conscient que, pour ouvrir droit à la réduction (de 18 %) en année N, les souscriptions devront être effectuées et libérées au plus tard le 31 décembre de l'année précédente ;
 - être conscient que l'entrée en vigueur potentielle du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu en date du 1^{er} janvier 2018, pourrait avoir des conséquences sur le montant et la date d'obtention de la réduction fiscale que me confère ma souscription ;
 - avoir noté que, pour la réduction d'IR, les versements sont retenus, après imputation des droits d'entrée, dans les limites annuelles (hors droits d'entrée) de 12 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés et de 24 000 euros pour les contribuables mariés soumis à imposition commune ;
 - être informé que le total des crédits et réductions d'IR devrait être plafonné annuellement à la somme de 10.000 euros par foyer fiscal.
- Je m'engage** à souscrire à **(au minimum dix parts A - nombre en toutes lettres)**
- parts A du Fonds (100 euros chacune).

4. Encadrement des frais de commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je verse un montant de ____ €, ____ euros hors droits d'entrée auquel s'ajoutent des droits d'entrée de ____ €, ____ euros, soit un montant total de ____ €, ____ euros.

Je verse un montant de ____ €, ____ euros hors droits d'entrée auquel s'ajoutent des droits d'entrée de ____ €, ____ euros, soit un montant total de ____ €, ____ euros.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables. Les droits d'entrée ne peuvent correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % nets de taxes du montant de cette souscription.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution à hauteur d'un taux de frais annuel moyen maximal de 4,9799 % (TMFAM-GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,0199 % (TMFAM-D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 8 ans.

5. Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« Carried Interest »)

Les porteurs de parts spéciales (parts B) ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : le remboursement de 100 % du nominal des parts A et B (RM).

6. Modalités de paiement et livraison des parts - Signature du bulletin de souscription

- **Je m'engage** irrévocablement à souscrire les parts A du FCPI Techno Numérique et Santé correspondant au montant de ma souscription.
 - **Je souhaite** que les parts A que je souscris soient conservées (cocher la case correspondante) :
 - au nominatif pur par Caceis Corporate Trust qui m'adressera un avis d'inscription en compte pour les parts souscrites et libérées et un relevé annuel de portefeuille - je joins un chèque du montant total de ma souscription, droits d'entrée compris, **à l'ordre du FCPI Techno Numérique et Santé** et **souhaite** que les distributions de revenus me soient réglées : par chèque par virement (joindre un RIB)
 - au nominatif administré sur mon compte titres ouvert chez
- dont les coordonnées sont : Compte individuel Compte collectif

Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB

et que le montant de ma souscription, droits d'entrée inclus, soit prélevé sur mon compte dont les coordonnées sont :

Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB

- Le bulletin est valable sous réserve de l'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.
- **Je reconnais** avoir reçu le DIC1 et la brochure et avoir pris connaissance du règlement du FCPI Techno Numérique et Santé auquel je souscris.

Fait à : le :

En 4 exemplaires originaux dont un, à conserver, m'est remis (Une copie sera à joindre à mon attestation fiscale lors de ma déclaration d'impôt ou à tenir à disposition de l'administration dans le cadre du contrôle fiscal de droit commun).

Signature de l'Investisseur
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

PATRIMONIAL.FR

Fiche de connaissance client

Cette fiche de connaissance client est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du code Monétaire et Financier. Ce questionnaire permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière en vue d'un éventuel investissement. Vos réponses sont destinées à la seule information de patrimonial.fr (sélection invest) et/ou de la société de gestion. Ce document est à joindre à chaque nouvelle souscription.

VOTRE SITUATION PERSONNELLE

	SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
Civilité	<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme	<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :	_____	_____
Nom de jeune fille :	_____	_____
Prénom :	_____	_____
Date de naissance :	___ / ___ / _____	___ / ___ / _____
Lieu de naissance :	_____	_____
Nationalité :	<input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Autre : _____	<input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Autre : _____
Situation professionnelle	En activité : <input type="radio"/> Salarié(e) <input type="radio"/> Non salarié(e)	En activité : <input type="radio"/> Salarié(e) <input type="radio"/> Non salarié(e)
Profession :	_____	_____
Contact		
Téléphone :	_____	_____
e-mail :	_____	_____
Adresse fiscale :	_____	_____
	CP : _____ Ville : _____	Pays : _____
Situation matrimoniale	<input type="radio"/> Célibataire <input type="radio"/> Pacsé(e)(s) <input type="radio"/> Marié(e)(s) <input type="radio"/> Divorcé(e) <input type="radio"/> Veuf(ve)	
Régime matrimonial	<input type="radio"/> Communauté <input type="radio"/> Séparation	
Nombre d'enfant(s)	_____ dont : _____ à charge	

Etes-vous une personne politiquement exposée ?

Souscripteur : Oui Non

Co-souscripteur : Oui Non

Etes-vous un client professionnel ?

Souscripteur : Oui Non

Co-souscripteur : Oui Non

Us Person :

Le souscripteur et le co-souscripteur déclarent ne pas être une US Person au sens de la réglementation américaine Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). Dans le cas contraire cocher la case suivante

VOTRE SITUATION FINANCIERE

Revenus annuels nets du foyer :

< À 25 000€ 25 à 50 000€ 50 à 80 000€ 80 à 100 000€ 100 à 150 000€ Supérieur à 150 000€

Etes-vous assujetti à l'IR ? Non Oui, montant : _____€

Etes-vous assujetti à l'ISF ? Non Oui, montant : _____€

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?

Non Oui - Si oui quel montant par an ? _____€

VOTRE PATRIMOINE

Quel est le montant de votre patrimoine ?

- Moins de 800 000€ Entre 800 et 1 300 000€ Entre 1 300 000 et 2 570 000€ Supérieur à 2 570 000€

Vous êtes :

- Propriétaire Avec emprunt Sans emprunt Locataire

Répartition de votre patrimoine :

Immobilier (résidence principale / secondaire) : €
Immobilier locatif : €
Assurance Vie : €
Liquidités (livret A, ldd...) : €
PEA / Compte titres : €
Autres : €

Objectifs du souscripteur :

- Réduire mon impôt Valoriser mon capital Spéculation
 Diversifier mon portefeuille Revenus du capital Autre : _____

Horizon d'investissement :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de part de fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (prorogation incluse)

- Oui** **Non** (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

Mesure de la tolérance au risque :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit vous reconnaissez que ces produits comportent un risque de perte en capital :

- Oui** **Non** (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

ORIGINE DES FONDS

Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? Oui Non

Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :

- Salaire / Traitement Epargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite
 Autre (précisez) : _____

Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du dci et avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'exactitude des informations fournies.

Fait à : _____ Le : __ / __ / ____

Signature souscripteur:

Signature co-souscripteur :

Document d'Entrée en Première Relation

En application de la réglementation, les conseillers en investissements financiers sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article 520-1 du Code des assurances.

Patrimonial.fr est une marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers). SARL au capital de 150 000 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro SIREN : 822 021 630. Son siège social est situé au 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris. Téléphone 01 44 20 44 20 – mail : contact@patrimonial.fr

STATUTS RÉGLEMENTÉS

- **Intermédiaire en assurance :**

Enregistre sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 16005255 et positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. Sélection Invest peut présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants : Swiss Life, Oradéa vie, Spirica, cardif, Oddo ...

Entreprises avec lesquelles il existe un lien capitalistique : Néant

- **Conseiller en investissements financiers (CIF) :**

Adhérent à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E008475

Sélection Invest peut notamment présenter les produits et solutions de placements des établissements suivants : 123 Venture, ACG Management, Apicap, A Plus Finance, Alto Invest, Calao Finance, Odyssée Venture, Sigma Gestion, Truffle Capital, Vatel Capital...

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

- **Assurance**

Assurance responsabilité civile : Sélection Invest bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de CNA INSURANCE 37 RUE DE LIEGE 75008 PARIS contrat n° FRP110221099.

- **Droit d'accès à vos informations**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à :

*Sélection Invest
25 Avenue Pierre 1er De Serbie
75116 Paris*

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

- **Clause de confidentialité**

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Je soussigné(e)/nous soussignés

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Et :

M. Mme Pas de co-souscripteur

Nom : _____

Prénom : _____

Reconnais (sons) avoir pris connaissance de la fiche de présentation de Sélection Invest.

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature :

Signature :

LETTRE DE MISSION

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

NOTRE INTERVENTION

Afin de répondre à vos besoins, nous vous proposons d'étudier votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous aurez renseigné dans le questionnaire client.

Vous souhaitez :

- + Valoriser votre capital,
- + Préparer la transmission de votre patrimoine,
- + Préparer votre retraite,
- + Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- + Diversifier votre portefeuille,
- + Réduire vos impôts,
- + Autre :

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous pourrons valider avec vous les solutions d'investissement. Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité.

La société et son personnel sont soumis au secret professionnel.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de Sélection Invest.

MODE DE RÉMUNÉRATION

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

RESPONSABILITE / LITIGE

Si vous avez une réclamation ou une requête à formuler vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

Sélection Invest service réclamations : 25, Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris

Nous disposerons d'un délai de 10 jours pour en accuser réception et d'un délai de 2 mois pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- ✚ L'Anacofi (association nationale des conseils financiers) (www.anacofi.asso.fr) 92, Rue d'Amsterdam 75009 Paris
- ✚ L'Autorité des Marchés Financiers(AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
- ✚ L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09
- ✚ En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

SUIVI

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine. À tout moment vous pouvez nous solliciter pour connaître avoir des informations.

Votre situation personnelle et financière sont amenés à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux.

Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

ACCORD DES PARTIES :

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité. La présente lettre établie en 2 exemplaires originaux est signée par les parties.

Fait à : _____ Le : __ / __ / ____

Signature :

Pour le client(e)	Pour le client(e)	Pour Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

PATRIMONIAL.FR

CONVENTION DE RTO (Réception Transmission d'Ordre)

Entre :

Souscripteur :

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : __ / __ / ____

Co-Souscripteur :

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : __ / __ / ____

Et :

Patrimonial.fr, marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) sous le numéro SIREN : 822 021 630.

ARTICLE 1 : Préambule

Sélection Invest (le conseil), en sa qualité de CIF, est habilitée à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire, reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux règles de fonctionnement.

ARTICLE 2 : Objet de la Convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner d'ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- Remise en mains propres,
- Lettre simple ou recommandée,
- Télécopie,
- Courriel auquel sera joint l'ordre scanné.

Chaque ordre sur OPC donné par le Client devra comporter:

- Son identité,
- La nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- La désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- Le nombre de parts ou d'actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- Le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré,
- La signature du Client.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par

les Intermédiaires sur les OPC sur lesquels il intervient, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement qu'il pourrait commettre dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- Si les conditions de marché le permettent, notamment que les souscriptions et/ou rachats n'aient pas été suspendus,
- S'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables, si le compte du souscripteur est suffisamment créditeur.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis,

le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français, la présente convention est établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties.

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant